

## SEANCE DU 25 MARS 2019

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;  
 DETOURNAY Daniel., HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine,  
 Echevins ;  
 SCHIETSE D., HOUZE M., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A.,  
 GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CARDON A., HURBAIN  
 C., CHEVALIS A., DESEVEAUX C., Conseillers  
 et BAUDUIN Nathalie, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications

**M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée :**

a) **Que le budget 2019 a été réformé par La Ministre De Bue en date du 11 mars 2019  
 comme suit :**

**Service ordinaire :**

**1. Situation avant réformation :**

**Recettes globales : 9.948.449,25**

**Dépenses globales : 9.591.406,13**

**Résultat global : 357.043,12**

**2. Modifications des recettes :**

**04020/465-48 82.011,93 au lieu de 119.894,19 soit 37.882,26 en moins**

**04030/465-48 143,33 au lieu de 0,00 soit 143,33 en plus**

**3. Récapitulatif des résultats tels que réformés**

	<b>Recettes</b>	<b>9.244.096,14</b>	<b>Résultats</b>	
<b>Exercice propre</b>	<b>Dépenses</b>	<b>9.033.493,84</b>		<b>210.602,30</b>
	<b>Recettes</b>	<b>666.614,18</b>	<b>Résultats</b>	
<b>Exercices antérieurs</b>	<b>Dépenses</b>	<b>34.612,95</b>		<b>632.001,23</b>
	<b>Recettes</b>	<b>0,00</b>	<b>Résultats</b>	<b>- 523.299,34</b>
<b>Prélèvements</b>	<b>Dépenses</b>	<b>523.299,34</b>		
	<b>Recettes</b>	<b>9.910.710,32</b>	<b>Résultats</b>	
<b>global</b>	<b>Dépenses</b>	<b>9.591.406,13</b>		<b>319.304,19</b>

**4. Solde des provisions et du fonds de réserve ordinaire après le présent budget**

- **Provision : 376.319,64**

**Fonds de réserve : 14.377,82**

**Service extraordinaire :**

**1. Récapitulatifs des résultats**

	<b>Recettes</b>	<b>1.010.726,24</b>	<b>Résultats</b>	<b>- 58.343,10</b>
<b>Exercice propre</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1.069.069,34</b>		
	<b>Recettes</b>	<b>264.556,39</b>	<b>Résultats</b>	<b>163.556,39</b>
<b>Exercices antérieurs</b>	<b>Dépenses</b>	<b>101.000,00</b>		
	<b>Recettes</b>	<b>669.069,34</b>	<b>Résultats</b>	<b>104.573,10</b>
<b>Prélèvements</b>	<b>Dépenses</b>	<b>594.496,24</b>		
	<b>Recettes</b>	<b>1.974.351,97</b>	<b>Résultats</b>	<b>209.786,39</b>
<b>global</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1.764.565,58</b>		

**2. Solde des fonds de réserves extraordinaires après le présent budget**

- **Fonds de réserve extraordinaire : 356.381,05**

- **Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2013-2016 : .8.368,00**

- **Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2017-2017 : 32,00**

- **Fonds de réserve extraordinaire FRIC 2019-2021 : 480.726,24**

b) **Que les conseils de participations auront lieu les 15 et 16 avril 2019. Le comité de concertation commune – Cpas le 18/04/2019**

2. Compte 2018 de l'église protestante de Rongy – décision

**19 OUI**

	Budget 2018	Compte 2018
<b>TOTAL – RECETTES</b>		
Recettes ordinaires totales (chapitre I)	9.580,03	9.892,09
Dont le supplément ordinaire (art. R15)	8.580,03	9.892,09
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	4.164,97	7.652,47
Dont l'excédent de l'exercice précédent (art. R17)	4.164,97	7.652,47
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>13.745,00</b>	<b>17.544,56</b>
<b>TOTAL – DEPENSES</b>		
Dépenses ordinaires (chapitre I)	4.976,00	2.451,34
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	8.769,00	8.156,67
Dépenses extraordinaires (chapitre II-I-)	0,00	0,00
Dont le déficit de l'exercice précédent (art. D46)	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>13.745,00</b>	<b>10.608,01</b>
<b>RESULTAT (excédent/mali)</b>	<b>0,00</b>	<b>6.936,55</b>

3. Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale : Commune de BRUNEAUT, 8<sup>ème</sup> division WEZ-VELVAIN : création d'une voirie communale et modification du chemin n°8 rue du Veillé à 7620 Wez-Velvain dans le cadre d'un projet de construction de 18 habitations sur une parcelle cadastrée section A n° 46c – Décision

**19 OUI**

**Pour la création d'une nouvelle voirie et modification du chemin n° 8 (rue du Veillé) à 7620 WEZ-VELVAIN**

4. Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale : Commune de BRUNEAUT, 1<sup>ère</sup> division Hollain : création de 4 voiries communales au sein d'un projet d'éco quartier à la rue du Marais à Hollain sur une parcelle cadastrée section B n°422c4 – Décision

Madame Muriel Delcroix, conseillère communale sollicite du conseil communal que son intervention soit actée. Le Conseil communal, à l'unanimité accorde que l'intervention soit actée.

« Nous souhaitons motiver notre vote. En effet, le 18.04.2016, lors de la vente du terrain, nous avons émis des inquiétudes et des remarques sur l'état du sol (zone semi-inondable). Nous nous étions abstenus. Aujourd'hui, nous maintiendrons le même vote. En effet, aucun élément nouveau ne veut venir nous rassurer ? La semaine dernière une partie du terrain était encore sous eau. De plus, nous aurions aimé avoir l'avis du collège sur le permis avant de nous positionner sur la création d'une voirie. Vu le contexte, nous demandons au collège de faire preuve d'une grande vigilance quant à l'octroi de ce permis de bâtir. Pour le Groupe IC Muriel Delcroix. »

**13 OUI – 6 ABSTENTIONS (DEL CROIX M., SCHIETSE D., LEGRAIN P., GERARD P., URBAIN M., WACQUIER MP)**

**Les 4 voiries communales sont créées sous réserve de l'octroi, le cas échéant, d'un permis d'urbanisme pour la construction d'un éco quartier constitué de 4 ensembles de logements pour un total de 39 logements à la rue du Marais à 7620 HOLLAIN sur une parcelle cadastrée BRUNEAUT, 1<sup>ère</sup> Division / Hollain, section B n° 422 e4, sans préjudice des droits civils des tiers.**

5. Acquisition d'un bien immobilier sur l'ancienne commune de Bléharies, rue des Combattants 37  
a) Rapport d'activités – approbation – décision

**19 OUI**

**a) pour acquérir la parcelle cadastrée BRUNEAUT 3<sup>ème</sup> division (anciennement BLEHARIES), section A n° 429H sise au lieu-dit « rue des Combattants, 37 » pour une contenance connue de 2 ares 20 ca auprès de la société INFINATH, conformément aux conditions reprises dans le projet d'acte joint aux présentes pour un montant de 80.000€ (quatre-vingt mille euros).**

**b) La dépense sera imputée sous l'article budgétaire extraordinaire  
124/71260:20190004.2019.**

c) **Le Comité d'Acquisition d'Immeubles est chargé de représenté la commune de Brunehaut à la signature de l'acte authentique en vertu de l'article 96 du décret du 11 décembre 2014.**

6. Régie Communale Autonome de Brunehaut

a) Rapport d'activités – approbation – décision

**19 OUI**

b) Rapport financier et compte 2018 – décision

**19 OUI**

**Les comptes annuels au 31 décembre 2018, y compris l'affectation du résultat, sont approuvés pour un total de bilan de 1.243.115,79€ et un bénéfice de 2.932,31€.**

c) Budget 2019 – décision

**19 OUI**

**Pour approuver le budget 2019 présenté et approuvé par le CA de la RCA en date du 13.03.2019 avec un montant total :**

**- des produits qui s'élèvent à 241.000 €**

**- des charges qui s'élèvent à 240.800 €**

**avec un bénéfice estimé de 152 €.**

7. Adhésion à la centrale de marchés ETNIC (pour l'enseignement communal) – décision

**19 OUI**

8. Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.)

a) Rapport d'activités 2018 – approbation – décision

**19 OUI**

b) Rapport financier et compte 2018 – approbation – décision

**19 OUI**

**a) les comptes comme suit :**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	47.670,53
Total à justifier (subvention + part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	59.588,16
Total justifié (postes 1 à 5)	62.768,33
Total à subventionner	47.670,53
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	35.752,90
Deuxième tranche de la subvention	11.917,63

**b) le rapport financier relatif à l'article 18 :**

<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
Subvention (montant indiqué dans l'arrêté de subvention)	5.000,00
Total à justifier (subvention + part communale, soit subvention x 125% s'il échet)	
Total justifié (postes 1 à 5)	3.145,37
Total à subventionner	3.145,37
Première tranche de la subvention perçue (75 %)	3.839,57
Deuxième tranche de la subvention	-694,20

9. Règlement général de police – modifications – décision

**19 OUI**

10. Règlement général de police et règlement relatif à la délinquance environnementale – rapports 2018 du fonctionnaire sanctionnateur – présentations – approbation – décisions

## **19 OUI** pour l'approbation des rapports

11. Betterstreet – information

**PRISE DE CONNAISSANCE** du rapport relatif à l'application Betterstreet par Madame Nathalie Directrice Générale

12. Règlement complémentaire sur le roulage – Guignies – décision

**19 OUI**

Dans la rue de la Place à Guignies, un emplacement de stationnement est réservé aux personnes handicapées, du côté impair, le long du n°29.

Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a, avec le pictogramme des handicapés et une flèche montante, avec un panneau additionnel « 6m ».

13. Règlement relatif à la location du chapiteau communal – décision

**19 OUI**

14. Plaine de jeux 2019 – modalités d'organisation – décision

**19 OUI**

Pour ouvrir une plaine de jeux aux enfants âgés de 2.5 à 12 ans du 1er juillet au 14 août 2019

- 1- les enfants seront accueillis sur le site de l'école de Bléharies, rue des Zeltas pour profiter des infrastructures disponibles à proximité comme le terrain de football, le nouveau hall sportif, la bibliothèque/ludothèque, le parc communal comme espace vert.
- 2- tous les jours, des activités seront proposées de 9 à 17 heures; une garderie sera assurée le matin à partir de 7h30' et le soir jusqu'à 17h30'.
- 3- le nombre de participants pourra être limité en fonction de la disponibilité et de l'importance de l'encadrement, tout en sachant que dans ce cas, la priorité sera donnée aux enfants domiciliés à Brunehaut et /ou fréquentant les écoles de Brunehaut.
- 4- De fixer la participation hebdomadaire demandée aux parents à 18 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 12 € pour le second, gratuit pour le ou les suivant(s) ; peu importe le nombre de jours de participation par semaine
- 5- L'application du tarif réduit se fera sur base de la délivrance d'une composition de ménage récente (document inférieur à 1 mois)
- 6- De recruter : en qualité de contractuel non subventionné, (sous contrat étudiant ou pas)
- 7- a) 1 voire deux responsables titulaires d'un titre de coordinatrice ou assimilé, aux qualifications complémentaires pour assurer la direction rémunérées chacune à raison de 96 Euros par journée prestée.  
c) des moniteurs et des personnes chargées de l'entretien et de la cuisine désignés en qualité d'étudiant pour constituer l'encadrement des enfants, à raison de :  
90 Euros par jour, pour les moniteurs brevetés ou assimilés.  
75 Euros par jour, pour les autres.  
En ce qui concerne le recrutement, la priorité sera donnée aux jeunes brevetés « moniteur de l'enfance ou assimilé » ou pouvant justifier d'une expérience acquise dans l'encadrement des enfants, ou encore aux étudiants ayant entrepris des études à vocation pédagogique ou sociale.  
L'encadrement des plus jeunes sera confié exclusivement à des moniteurs étudiants bachelier instituteur maternel et/ou puériculteur.  
Les moniteurs ayant travaillé les années précédentes et donné entière satisfaction qui réunissent toujours toutes les conditions pour encadrer les enfants seront invités prioritairement à retravailler cet été.
- 8- Des demandes de subventions seront introduites auprès de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.
- 9- Les crédits nécessaires pour couvrir les rémunérations et les autres dépenses de fonctionnement sont inscrits aux articles 761/111/08 et 761/124/02 du budget communal 2019.

15. Green Deal – adhésion à la convention – décision

**19 OUI**

16. Conseil consultatif communal des Aînés – désignations

**Sont élus comme Membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés : Beudin Luce, Colin Anne-Marie, Duhayon Jacques, Durenne Martine, Fourmy Eliane, Larcy Daniel, Leveau Christian, Loy Julien et Six Maryse.**

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal entendent ensuite les questions orales :

- a) Mme Audrey Chevalis souhaite que l'on étudie un aménagement éclairé à la sortie de la maison de village de Laplaigne, pour des raisons de sécurité
- b) Mme Marie-Paule Wacquier souhaite que l'on place une rampe de d'accès à l'église de Jollain et l'étude pour des emplacements de parking plus approprié près de la salle paroissiale de Jollain-Merlin
- c) Mme Muriel Delcroix estime que la commune doit être un exemple par la plantation de plantes mellifères. Elle s'interroge sur la vente de bières via le distributeur placé à proximité de la place de Laplaigne. Enfin, elle signale une borne jaune « déchaussée » face à la sortie de Saint Charles.

Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre-Président, et les membres du Collège communal répondent aux questions orales :

- a) Une étude sera envisagée
- b) Il s'agit d'une situation complexe, vu la hauteur et la distance de la pente qu'il conviendrait d'avoir.
- c) La plantation de plantes mellifères a été envisagée pour cette année, d'ailleurs le cahier des charges va dans ce sens et les dossiers subsides également. Pour le distributeur, un avis de police sera sollicité. Pour la borne, le service technique sera avisé.